

Séance du 28 Mars 2026

N° 26.DGS.098

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT HUIT, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Georges JOUVIN située Rue Henri Silvy à PERTUIS, en session ordinaire du mois de Mars sous la présidence de Monsieur Michel AUTRAN (doyen) et la désignation de Monsieur Djivan DER VARTANIAN en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Jean Michel APPLANAT, Aurélien AUCLAIR, Michel AUTRAN, Eric BANON, Jacques BARONE, Anne Priscille BAZELAIRE, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DER VARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Catherine FRAIKIN, Christine GIULIANOTTO, Dominique ISNARD, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Anne Marie LUCHETTI, Naïs MENGIN, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Lionel NEGRE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Julien POGOLOTTI.

Monsieur le Maire informe ses collègues que, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseillers Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Il rappelle que pour PERTUIS, le nombre de Conseillers Municipaux étant de 33, ce maximum est donc de 9.

Il propose à ses collègues de retenir ce chiffre.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 2122-2 et 2122-10

Au vu de ce qui précède et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal

PAR : - 27 Pour

- 6 Abstentions

- ▶ **DECIDE** de fixer à 9 le nombre de postes d'adjoints
- ▶ **PREND ACTE** qu'en vertu de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités, les Adjoints sont nommés pour la même durée que le Conseil Municipal

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR



Le Secrétaire de séance,
Djivan DER VARTANIAN



Certifié exécutoire

Publié le 31 Mars 2026

Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260331-26_DGS_098-DE